L'UAPED

L'équipe est composée de :

- **Pédopsychiatre**
- **Psychologue coordinatrice**
- **Educatrice spécialisée**
- **Infirmières**

Elle est basée au Pôle Mère-Enfant du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel.



UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfance en Danger

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
07 60 59 61 00
uaped@ch-verdun.fr

Pôle Mère-Enfant (POME)
CH de Verdun Saint-Mihiel
2 rue d'Anthouard, 55100 Verdun

Réf. repro : 29.12

UAPED



UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfance en Danger

UN ÉTABLISSEMENT DU GHT CŒUR GRAND EST

CH VERDUN SAINT-MIHIEL

UAPED

QUELLES MISSIONS ?

Une UAPED regroupe, dans un centre hospitalier, des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. Les missions de l'UAPED se déclinent selon trois volets :

Volet médical

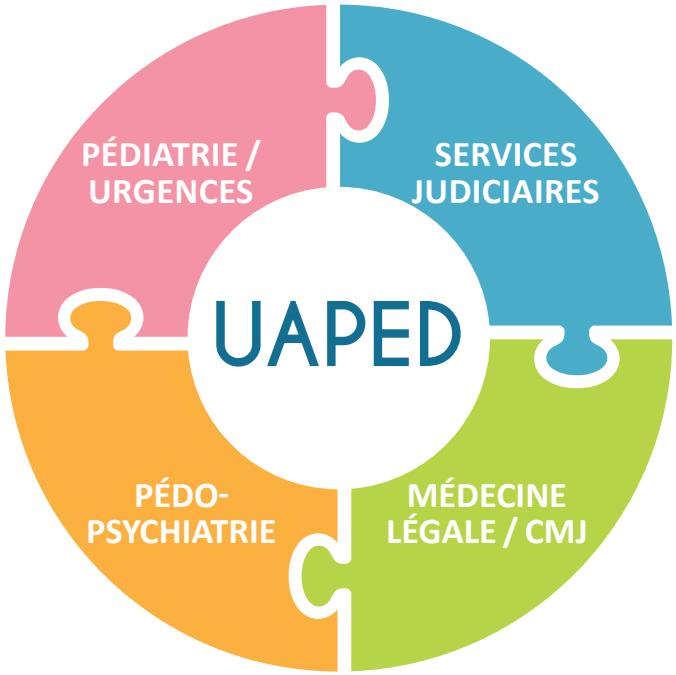
Prise en charge des mineurs victimes de toutes forme de violence, incluant les négligences et les maltraitances dans le cas de suspicion de violence ou de violences avérées, afin de permettre un accès facilité à un parcours de soin adapté à leurs besoins.

Volet Judiciaire et médico-légal

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, l'UAPED permet que le mineur victime soit entendu par les services enquêteurs dans des conditions adaptées à son âge, grâce à la mise à disposition d'une salle d'audition. […] L'audition, les examens médico-légaux voire les expertises sont donc réunies en une unité de lieu et de temps évitant ainsi au mineur de potentiels nouveaux traumatismes liés aux diverses phases de la procédure judiciaire.

Volet « Ressources »

L'UAPED assure, en direction des professionnels du territoire, une mission d'aide au repérage et au diagnostic lors des situations de suspicions de violence, hors procédure judiciaire. Et peut assurer des conseils et un appui à tout professionnel de santé pour tout question liée au parcours de soins d'un mineur victime de violences ou suspect de l'être.



POUR QUI ?

Les mineurs, émancipés ou non, victimes de toutes formes de violences graves, de négligences ou de maltraitances, dans les cas de suspicions de violences ou violences avérées. Également, les mineurs évoluant dans un contexte familial/ environnemental violent.

L'orientation se fait UNIQUEMENT par les autorités judiciaires ou les services d'enquêtes saisis dans le cadre d'une procédure médico-judiciaire.

En fonction des besoins de l'enquête mais également des besoins du mineur, les examens complémentaires ainsi que le parcours de soins seront coordonnés par l'équipe UAPED.

PROCÉDURE UAPED

- **Recueil des premières informations et réquisition des forces de l'ordre** lors de leurs sollicitations
- **Coordination et programmation de l'audition et des examens** avec les professionnels concernés, selon les réquisitions
- **Accueil du mineur + des accompagnant(s) dans les locaux UAPED suivi d'un temps d'échange** par un binôme UAPED (présentation des locaux, du déroulé de l'audition et de l'officier en charge de celle-ci)
- **Audition :** réalisée par le service d'enquête. Le binôme UAPED assiste à l'audition dans la salle juxtaposée et fait ses retours à l'OPJ. En fonction des besoins et des disponibilités des professionnels (médecin légiste, pédopsychiatre, …), ceux-ci peuvent assister à l'audition afin d'éviter la répétition des faits par le mineur
- **Evaluation et/ou examens cliniques en fonction des réquisitions :** CMJ, gynéco, avis pédopsychiatre…Un professionnel de l'UAPED accompagne le mineur pour faire le lien avec les professionnels : « FIL ROUGE ».
- Hospitalisation possible pour réalisation des premiers soins si besoin (mise à l'abri), uniquement sur prescription médicale → **Pédiatrie du CHVSM**
- **Coordination et Orientation vers un parcours de soins en fonction des besoins du mineur par le service UAPED.**
- **Possibilité d'évaluation à distance, de l'audition, par l'équipe UAPED, des besoins du mineur et de son entourage.**